

COMPTE RENDU

de la réunion du 20 septembre 2021

Date de convocation du : 14 Septembre 2021

Présents : Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur ARLIN Jérôme, Monsieur QUERAUX Nicolas, Monsieur SPANJERS Henrick, Monsieur BEAU Jacques, Madame BOUILLON Françoise, Madame CARDIN-TINARD Christelle, Monsieur CHAMPALOUX Didier, Monsieur GAUTHIER Yves, Monsieur HOFFMANN Pascal, Monsieur LUNE Philippe, Monsieur MASSETEAU Aliptien, Madame PALOMBO-ROUGIER Vanessa, Madame POUVREAU Johanna, Monsieur POUVREAU Pierre-Henri, Monsieur WERION Jacques

Pouvoir : Madame DUTOYA Jacqueline a donné pouvoir à Monsieur BEAU Jacques

Excusée : Madame DUTOYA Jacqueline, Monsieur HAMON Jérémy

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal HOFFMANN

délibération D 2021 7 1 : Création du poste d'agent de maîtrise principal au 1er octobre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 fixant les ratios 2021 d'avancement de grade pour la collectivité

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

Vu le budget de la collectivité,

Considérant les lignes directives de gestion de la collectivité 2020-2026, adoptées par arrêté municipal du 21 juin 2021 - A_2021_5

Considérant que le grade est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné

Considérant que le grade est obtenu par ancienneté

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1er octobre 2021

- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste agent de maîtrise créé par délibération n° D_2017_7_3 du 12 juin 2017

Il est noté que Johanna POUVREAU, conseillère municipale s'est retirée de la séance et n'a pas participé au vote

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le conseil municipal

- approuve la création de poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er octobre 2021

- approuve la suppression de poste d'agent de maîtrise en parallèle.

- charge M le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au 1er octobre 2021

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

délibération D 2021 7 2 : Taux de promotion 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut

varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 6 septembre 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité en 2021 comme suit :

Catégorie : C

cadre d'emplois ; agent de maîtrise

grade d'origine : agent de maîtrise

grade d'avancement : agent de maîtrise principal

taux : 100%

- 1 agent promouvable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le ratio ainsi proposé,

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

délibération D 2021 7 3 : Virement de crédits au compte 657358 pour paiement au sdeg 16

En 2015, la commune s'était engagée auprès du SDEG 16 dans une campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure. Les travaux se sont échelonnés sur plusieurs années et le paiement sur deux exercices budgétaires. Or, à ce jour, il reste une facture à régler de 3 867. 61 euros. Elle aurait dû être demandée en 2017-2018 et depuis la commune a omis de l'inscrire au budget.

Le conseil n'a pas voté favorablement lors de sa séance du 26 juillet dernier pour approuver le paiement de cette facture pour la totalité sur l'exercice comptable 2021. Une demande d'étalement de la dette a été faite auprès du SDEG 16 en date du 28 juillet 2021.

Le syndicat a accepté cet étalement sur l'exercice 2021 et 2022 et un échéancier a donc été signé avec les services du Trésor public.

2 dates de versement sont fixées

15/10/2021 : 1933.81€

15/05/2022 : 1933.80€

Ainsi, il faut donc prévoir des crédits au compte 657358 en dépenses de fonctionnement en 2021 à hauteur de 1933.81 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour procéder au virement de crédits ci-dessous :

Section dépenses de fonctionnement :

compte 657358 + 1 933.81 euros

compte 022 - 1 933.81 euros

POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Création d'un poste de 24h pour accroissement d'activité temporaire

Pour nous aider à la réalisation des cavurnes (3 par cimetièrre) nous envisageons d'employer une personne temporairement pour percer les emplacements dans le sol.

Travail estimé à 24 heures de travail

POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

L'acte n'a pas été avisé par écrit par manque de renseignements sur les dates précises de l'emploi. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion.

Informations

Travaux Décontamination de la mairie

En plus du devis de la décontamination viennent s'ajouter les devis de:

-- révision et nettoyage des photocopieurs/imprimantes,

- révision et nettoyage des 2 ordinateurs,
- nettoyage des rideaux,
- remise en état du local des WC publics,
- nettoyage des gaines de ventilation,
- nettoyage des climatiseurs,
- remise en état des WC publics

Evaluation TTC:

Décontamination immobilier (sté Resilians) : 16 221,60€
 Décontamination mobilier (sté Resilians) : 13 670,40€
 Nettoyage des imprimantes/copieurs (Charente bureautique) : 242,64€
 Nettoyage des rideaux (sté Resilians) : 480,00€
 Nettoyage des ordinateurs (ATD16) : pas de devis, compris dans la cotisation
 Gainés de ventilation / climatiseurs (TechniVap) : 4303,10€
 Filtres de climatiseurs (TechniVap) : 230,00€
 WC publics - décontamination + encapsulage (sté Resilians) : 657,91€
 Total prévisionnel actuel : 35 805,65
 (Pour info : montant de notre franchise = 200,00€)

Situation vis-à-vis du maître d'œuvre de la rénovation en 2014 / 2015.

Appel du maître d'œuvre qui a été chargé des travaux → prise de RV:

ATELIER DU TRAIT - sarl d'architecture

3, rue du Commerce - 86700 COUHÉ

M. Louis ALBAGNAC

Ce dernier nous a indiqué que l'entreprise de maçonnerie qui a fait les travaux est Cogéa.

Le M.O. nous indique un problème avéré de réalisation lié à la sécurité incendie: Il n'y a pas de coupe-feu.

Il indique contacter son assureur, puis la Sté Cogéa. En retour, voici l'eMail reçu de M Albagnac le 9 septembre :

Monsieur Le Maire, pour faire suite à notre échange téléphonique, il est clair que les dégâts occasionnés par l'incendie criminel ne sont pas être liés à un soucis de conception, ou de réalisation de ce projet ; en effet les doublages et finitions assurant le coupe feu, validés par le bureau de contrôle (socotec), puis par la commission de sécurité (sdis) ont tenu leur rôle le temps réglementaire, nécessaire à l'évacuation. Selon votre description, le feu a couvé un long moment dans les sanitaires puis les fumées se sont diffusées dans l'ensemble de l'immeuble.

Ceci dit, je serai heureux de vous rencontrer et peux vous proposer une rencontre le 7 ou le 14 oct après midi à l'heure qui vous conviendra. SI cela vous parait tard, je suis en train d'essayer de décaler une obligation du mercredi 29 après midi.

1° audience a eu lieu le 10 septembre

2° audience aura lieu le 14 décembre

Inauguration du stade de foot

Accord écrit du président du club de foot.

Nous avons commandé le panneau Stade Henri Pouvreau.

Titre honorariat de Anne-Marie CHEMINADE

Toujours pas remis à Anne-Marie. Nous allons essayer de faire cela avant la fin d'année en présence des membres du dernier conseil.

Proposition de sauvegarde de l'ATD 16

2 options chez ATD:

-- sauvegarde 321 : matériel mis à disposition : 1 NAS + 1 disque externe.

Tous les postes sont sauvegardés tous les jours sur le NAS.

(coût annuel => +/- 650€)

-- sauvegarde 321 + outils collaboratifs : 1 NAS 5 disques (fonctionnement en drive)

-- Evaluation d'une solution type cloud sur serveur externe (prestataire).

Recherche en cours d'une solution de sauvegarde (qui soit économique).

Mail du PETR pour la lutte contre l'ambroisie

reçu le 7 septembre et envoyé par mail aux conseillers - pour rappel

Nous sommes actuellement dans la période de pollinisation de l'ambroisie, ce qui signifie que la grenaison va bientôt avoir lieu.

Une fois les graines mures, il sera malheureusement trop tard pour agir pour cette année.

Ce pourquoi je vous demande, en tant que référent ambroisie et si cela vous est possible, d'aller prospecter sur votre commune (et même ailleurs) et de procéder au signalement des pieds d'ambroisie que vous y trouverez.

Aboiement des chiens

PV en cours de rédaction pour envoi au Procureur de la République

Point financier

cf tableau Excel

Point projets

cf JB

Point travaux

cf HS

Calitom - bacs place de l'église enlevés

Sur plainte de M.Lann, nouveau propriétaire de l'ancienne pharmacie, et après rencontre avec Calitom et Eric Geoffroy, il a été décidé un rétablissement du ramassage direct rue de la Feronne. Le point de collecte à proximité de l'église est donc supprimé depuis le 15/09.

Débat sur le principe du ramassage de points collectifs (PH.P)

MSP - Recherche d'un docteur

La maison de santé recherche un nouveau médecin généraliste en raison du départ en retraite de l'un des quatre actuellement en place.

Conseil municipal des jeunes/enfants

Rappel :

Sont volontaires pour encadrer le conseil des enfants : Jérémy HAMON, Johanna POUVREAU

→ réunion à prévoir pour définir le périmètre et le fonctionnement.

Certaines communes ont mis en place des conseils d'enfants et/ou de jeunes aux appellations multiples (conseils municipaux de jeunes, conseils communaux de jeunes, conseils locaux de jeunes, forum de la jeunesse etc.). Ces organes informels, créés par des délibérations adoptées en conseils municipaux, ont un mode de fonctionnement variable selon la commune, la tranche d'âge (de 9 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, système mixte etc.). Ils sont consultatifs, mais permettent aussi à des jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions. L'article 55 de la loi « égalité et citoyenneté » inscrit la possibilité de créer de telles instances dans la loi en précisant la composition de ces conseils de jeunes ainsi que leur rôle.

En l'absence de Jérémy Hamon, point reporté à la prochaine réunion du conseil.

Divers - Information

Prochaine foire aux gras (samedi 13 novembre + samedi 11 décembre : nous avançons la date car le prochain samedi, le 18, est trop proche de Noël -> le 11/12 serait une foire aux gras avec marché de Noël).

Camping (L & S Grolleau intéressés par l'acquisition).

Cloche de Bayers - (relance de Ets Bodet - intervention en semaine 39).

Vente d'un tracteur (Zetor de Bayers).

Conciliation Cour des miracles (Conciliateur décontenancé !).

Bornes de charge électrique (YG)

Vouharte a installé avec le SDEG une borne double pour recharger les véhicules électriques.

Eclairage (??)

Demande pour installer un éclairage de la route de Chenon en face du N° 1.

Lampadaire en face de Sylvain Pouvreau clignot (AV205 & AV205g) → Prévenir le SDEG.

Lecture au conseil de l'e-Mail de Christine LACHAUME

Déclaration de démission du conseiller de Jacques Werion.

/ fin séance à: 22:00:00 /